

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 25 juin 2026****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 18/06/2026

15*Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire***Présents : 14****Votants : 14****Pour : 14****Contre : 0****Abstentions : 0****Présents :** Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Céline HÉLIAS, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Benoît COURANT, Sébastien JACQUES, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT**Représentés :****Excusés :** Sébastien RAYNAL**Absents :****Secrétaire de séance :** Patrice BRINGER**Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - EAU LACHAMP-RIBENNES 2026 - DE_2026_036**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6228	Divers	0	143
747 (042)	Quote-part des sub. invest virée résultat	143	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		143	143
Investissement		Recettes	Dépenses
13118 - 0	Autres Subv. Équipt Etat	0	-603,12
139181 (040) - 0	de la collectivité de rattachement	0	603,12
13916 (040) - 0	Sub. équipt cpte résultat. Autres EPL	0	143
2315 - 41	Installat°, matériel et outillage techni	0	-143
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		143	143

VOTE : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,
Patrice BRINGER

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de réception de l'AR: 29/06/2026

048-200083335-DE_2026_036-DE

A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/06/2026
et publié ou notifié
le 29/06/2026



Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de reception de l'AR: 29/06/2026

048-200083335-DE_2026_036-DE

AGEDI